

Le 15/12/2020



**RAPPORT N°1 SUR LES ACTIONS ENTREPRISES
SUITE AUX OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA
CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES (CRC)
CONCERNANT LA GESTION DE LA COMMUNE
AU COURS DES EXERCICES 2013 A 2018**

1/ LES FINANCES DE LA COMMUNE

A/ La CRC relève que l'état de l'actif actuel ne donne pas une image fidèle et complète de la situation patrimoniale de la commune puisqu'il est constaté une discordance entre l'état de l'actif de l'ordonnateur (Ville) et le Comptable (Trésor public).

Actions entreprises :

Nous avons procédé à la mise à jour des fiches d'inventaire avec la Trésorerie concernant les bâtiments communaux :

Nous avons effectué des changements concernant la fiche de la Salle de la Cheminée afin de mieux évaluer le coût des aménagements dans ce bâtiment. Le principe est de reprendre sur l'ancien logiciel comptable AFI toutes les fiches car chaque paiement à une numérotation différente.

Exemple : le marché « la salle de la cheminée » a environ quatorze lots donc autant d'identifiants plus les annexes (architecte, Bureau Véritas et voirie), cela représente environ soixante-dix écritures. Grâce à une numérotation unique, nous avons toutes les écritures et le montant total du coût de l'opération. Cela a été exécuté en concertation avec la trésorerie.

Nous avons utilisé la même procédure pour les travaux de mise en sécurité La Corderie.

Nous avons actualisé les fiches travaux du Centre Nautique de la Canche car elles étaient paramétrées en mode amortissement et amorties en 2020 au lieu de « travaux en cours » dans la mesure où le chantier n'est pas terminé et cela correspond à une cinquantaine d'écritures.

Nous avons rectifié des fiches d'inventaire de l'année 2019 notamment sur la durée des amortissements et les arrondis à l'unité monétaire supérieure comme la trésorerie de Montreuil.

Suite au transfert des biens du Centre Nautique par la CA2BM, nous avons dû créer vingt fiches manuellement avec un numéro d'inventaire pour chaque bien et transmis à la trésorerie afin de l'incorporer dans notre actif. En effet, le personnel et le matériel affectés à l'exercice de cette activité a fait l'objet d'un transfert de propriété entre la CA2BM et la Ville d'Etaples lors d'un procès-verbal signé le 14 août 2019 par la CA2BM et délibéré par la Ville d'Etaples le 14 novembre 2018.

Nous avons également procédé à des certificats de sortie de biens concernant les budgets annexes tels que le Port de Plaisance, le camping, Mareïs et l'office du tourisme.

De plus, nous avons constaté que les fiches des biens de l'assainissement suite au transfert de ce budget annexe à la Communauté de communes des deux baies en Montreuillois étaient toujours présentes sur l'actif de la trésorerie, cette anomalie a été corrigée par celle-ci.

L'objectif principal de l'année 2020 était de revoir les fiches des comptes 2182 et 2183 afin d'être en conformité avec celles de la Trésorerie en effectuant les sorties de biens vétustes.

B/ La CRC acte que le montage des flux financiers relatifs à la perception de la redevance du délégataire du camping qui est perçue par le budget principal n'est pas transparent, montage pourtant préconisé par le trésorier lors de la passation de la DSP.

Actions entreprises :

La délibération n°28 du 5 juin 2019 et l'émission du titre n°8 du 27/06/2019 corrigent cette irrégularité (cf. annexe n°A).

2/ LA RESTAURATION COLLECTIVE

A/ La CRC invite la commune à définir une stratégie dans la gestion de son service de restauration, en envisageant un regroupement de la production de repas, une définition éventuelle de différents lieux de restauration, et à engager une réflexion sur l'évolution de la fréquentation.

Actions entreprises :

Le projet de réunir les deux centres de production (scolaire et personnes âgées) est actuellement à l'étude.

Aussi, des salles de restauration satellites prendraient place au sein des établissements scolaires publics de la commune. Cela aurait pour but d'éviter les déplacements et d'augmenter, au profit des enfants, les temps de détente durant la pause méridienne.

Le fonctionnement de ces structures sera envisagé de manière à avoir une capacité d'accueil plus importante que la seule structure actuelle. Cette mise en œuvre permettra de répondre à l'avenir à un effectif plus important que celui d'aujourd'hui.

De même, il sera apporté une attention particulière quant à l'aménagement de l'espace de ces salles de restauration de manière à ce qu'un esprit de convivialité y règne.

Il est prévu de lancer une consultation au 1er semestre 2021.

B/ Concernant les relations avec les familles, la CRC suggère d'impliquer ces dernières dans nos réflexions sur l'évolution du service et sa fréquentation

Actions entreprises :

La nouvelle municipalité mettra de nouveau en place des commissions "menus" afin d'impliquer les parents d'élèves. Celles-ci seront copilotées avec le prestataire du marché public "Achats des denrées alimentaires" afin de garantir l'équilibre alimentaire de ces premiers, service effectué actuellement par la diététicienne du prestataire.

C/ La CRC considère que les mesures contre le gaspillage alimentaire sont quasi-inexistantes (aucune animation particulière, collecte des déchets non sélective...)

Actions entreprises :

Une collecte des déchets alimentaires est désormais assurée par le prestataire de la communauté d'Agglomération. Le traitement des déchets se fera en usine de méthanisation assurant ainsi la valorisation de ces premiers et garantissant les obligations en la matière.

3/ LES SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

A/ Concernant la Délégation de Service Public relative à l'exploitation du camping municipal, la CRC relève :

- Qu'en 2015, la redevance du délégataire relative à la part fixe s'est portée à 7 000 € (12 000 € annuel prorata temporis), alors que l'engagement du délégataire était de verser la totalité de la redevance fixe même si la prise en exploitation s'est effectuée le 1er juin 2015,
- Les dérives du délégataire quant aux différents tarifs appliqués
- Le non-respect de l'ouverture d'un snack 6 mois par an
- Le non-respect du programme d'investissement.

Actions entreprises :

La commune a émis un titre complémentaire de 5 000 € à l'encontre de l'exploitant pour corriger le montant de la redevance de l'année 2015 (cf. annexe n°B).

La délibération n°4 du 6 mars 2019 valide l'avenant n°1 qui modifie le planning prévisionnel de réalisation des investissements et le calendrier d'ouverture du camping, valide les tarifs 2019 et émet un avis favorable à une sous-délégation du snack pour répondre au mieux aux obligations du contrat de DSP (cf. annexe n°C).

Néanmoins, au vu des nombreux manquements du délégataire et du non-respect des clauses du contrat de DSP malgré de nombreux rappels, la Commission de Délégation de Service Public, lors de sa réunion du 24 novembre 2020, a décidé de procéder à une mise en demeure préalable à la résiliation du contrat, sur la base de l'analyse d'un cabinet d'avocats spécialisés.

La procédure de résiliation est en cours.

B/ Concernant le port de plaisance, la CRC relève que son exploitation est structurellement déficitaire, de l'ordre de 50 000 € par an, malgré une diminution des dépenses de personnel de 20 000 €.

RECOMMANDATION N°1 :

Procéder à une analyse du plan de financement du budget annexe du port de plaisance, afin de déterminer les conditions nécessaires pour assurer son équilibre

Actions entreprises :

La commune a mis en place un premier groupe de travail sur cette problématique (cf. compte-rendu en annexe n°D).

Parallèlement, nous avons alerté sur notre situation le Réseau des Ports « Plaisance Hauts-de-France » auquel nous sommes adhérents. Notre problématique étant partagée par la plupart des ports de plaisance de notre littoral, des webinaires ont été organisés les 21 avril et 13 mai 2020 (cf. annexe n°E et F).

Il est à noter que, pour l'année 2020, le nombre d'anneaux loués est passé de 150 à 183.

Aussi, nous poursuivons le travail avec Madame la Trésorière de Montreuil pour régulariser le paiement de la redevance du port réglée au Département (concession de plaisance légère qui s'étend du port de

plaisance au centre nautique de la Canche) qui a toujours été supportée intégralement par le budget annexe du Port de plaisance. Le montant annuel à régulariser pourrait s'élever à 12 000 €, avec une possible rétroactivité sur les 3 à 5 dernières années.

C/ La CRC craint que l'activité du centre d'hébergement le Flot n'entre en concurrence avec une éventuelle concurrence privée. Elle suggère la mise en place d'un budget annexe pour une meilleure transparence.

Actions entreprises :

Le Centre d'Hébergement Le Flot a dû cesser son activité du fait du contexte sanitaire exceptionnel de 2020. Compte tenu du caractère obsolète de l'équipement et du niveau de confort inadéquat vis-à-vis de la demande, la Commune a décidé le déclassement et la désaffectation de ces locaux lors de sa réunion du conseil municipal du 17 novembre 2020 (cf. annexe n°G).

4/ COMMANDE PUBLIQUE : LA QUALITE DU SUIVI DU TRAVAIL DES MAITRES D'OEUVRE

RECOMMANDATION N°2 :

Mener des contrôles sur les prestations des assistants à maîtrise d'ouvrage ou des maîtres d'œuvre externes, afin de s'assurer de la rigueur nécessaire à la passation des marchés publics.

Notre marché d'entretien des installations de chauffage (P2) incluait une clause d'intéressement visant à partager entre la commune et l'entreprise tout gain résultant d'une meilleure performance des installations que celle attendue. Cependant, la CRC a relevé que les stipulations prévues à cet effet dans le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) étaient inapplicables. Elles reposent sur la logique d'un intéressement versé par l'entreprise à la commune, dans le cas où la première achète l'énergie pour le compte de la seconde et supporte, à ce titre, le risque financier d'une surconsommation de combustible. Or, tel n'est pas le cas puisque la commune achète son énergie. En réponse, le maire indique à la chambre qu'il a l'intention de proposer à l'entreprise, avant la mi-2019, un avenant traduisant de manière applicable les principes, déjà énoncés dans le marché initial, de partage des gains en cas de consommation inférieure à la valeur théorique et d'imputation intégrale des pertes à l'entreprise dans le cas contraire.

Actions entreprises :

Une délibération modifiant ce point a été adoptée le 23 septembre 2019 (cf. annexe n°H).

5/ LE SYSTEME D'INFORMATION

RECOMMANDATION N°3 :

Anticiper les nécessaires évolutions du système d'information, par l'élaboration concertée d'un schéma directeur des systèmes d'information.

La CRC relève que la commune ne dispose pas de schéma directeur informatique et qu'elle n'analyse pas suffisamment ses besoins en la matière.

La commune abonde en ce sens mais souligne tout de même les faibles moyens humains (1,5 ETP) du service informatique.

Actions entreprises :

Suite au rapport d'observations relatif à la gestion de la commune d'Etaples sur mer, le service informatique a tenu compte des remarques formulées et a adapté une nouvelle méthodologie de travail liée à la gestion des projets et au développement des applications.

Parmi les nouvelles mesures mises en place, le service informatique intervient désormais dès les premières étapes de la définition du projet et accompagne celui-ci dans sa mise en œuvre.

Le service s'associe de manière systématique à chaque projet :

- ✓ Il évalue les besoins actuels et à venir.
- ✓ Il examine les questions transversales pour l'interopérabilité des applications, la sécurité, la sauvegarde des données, l'accessibilité...
- ✓ Il participe à l'évaluation de l'outil en accompagnant les services lors des présentations.
- ✓ Il collabore avec les services pour l'établissement du cahier des charges.
- ✓ Il optimise son élaboration en apportant les précisions nécessaires.
- ✓ Il apporte une expertise technique et évalue les propositions.
- ✓ Il préconise les éventuels besoins de formation.
- ✓ Il accompagne la mise en œuvre du projet notamment dans le suivi de l'installation et l'utilisation des modules sollicités.
- ✓ Il relève les dysfonctionnements et intervient auprès des prestataires pour y remédier.
- ✓ Il provoque les rencontres annuelles avec les prestataires pour d'éventuelles mises au point, recadrages ou perspectives de développement à court, moyen et long termes.
- ✓ Il intervient pour évaluer les outils et leur niveau d'utilisation.

Cette procédure est mise en œuvre sur différents projets tels que le déploiement du logiciel ASTECH, dédié à la gestion des interventions, des stocks, des moyens déployés par notre centre technique municipal. L'intervention du service informatique a permis d'appliquer une méthodologie de projet adaptée et d'accompagner la refonte du fonctionnement.

Le service informatique participe aux rencontres avec les représentants de la société et les services

concernés, il apporte des solutions appropriées, relève les besoins et définit clairement les attentes, il participe en établissant un Workflow fonctionnel, il réalise les points d'étapes nécessaires pour assurer le suivi de la mise en œuvre du projet : Refonte du formulaire de demande, création de rapports d'interventions, meilleure diffusion de l'information pour optimiser le suivi des demandes, ...

L'intervention du service informatique dans ce schéma rend le logiciel beaucoup plus opérationnel. Elle facilitera aussi par la suite l'intégration de nouveaux outils comme une application « Smart City » facilitant le lien avec les habitants et nos services.

Ce service interviendra en complément de l'application déjà déployée et devra parfaitement s'intégrer au workflow existant. Cette perspective d'évolution y figure déjà.

Cette méthodologie est également employée dans le déploiement de la vidéo protection et la maintenance des installations. Le service informatique est devenu le référent auprès de la société Citéos. Il permet de définir les attentes des élus et d'intervenir auprès du prestataire avec la police municipale et les services techniques afin d'assurer que la solution proposée sera proportionnelle à la demande.

Le service intervient dans l'évaluation des devis, le suivi des interventions, la mise en œuvre des projets et provoque deux à trois fois par an des réunions avec les services concernés et les élus pour relever les éventuels problèmes rencontrés et rendre compte de l'état du parc et des évolutions à envisager à moyen et long termes.

